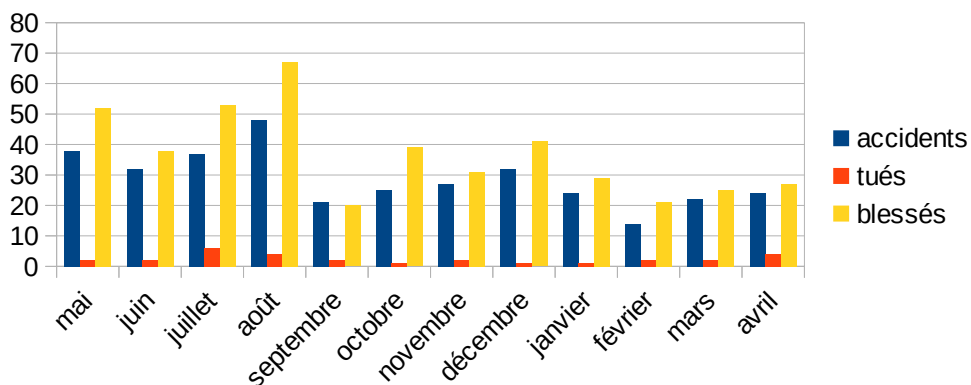


Ce document est élaboré par l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR), à partir des données provisoires de l'ONISR. Un accident corporel de la circulation routière se définit comme un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, et provoquant au moins une **victime (V)** qui sont :

- les **tués (T)** (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident) ;
- les **blessés hospitalisés (BH)** (admis dans un hôpital plus de 24 heures) ;
- les **blessés légers (BL)** (nécessité de soins médicaux, et hospitalisés moins de 24 heures ou pas hospitalisés). **B** = Nombre de blessés hospitalisés et de blessés légers (BH+BL)

Bilan ATB/V	A	T	BH	BL	V
Mois d'avril 2022	24	4	12	15	31
Mois d'avril 2021	28	3	16	22	41
Moyenne avril 2017-2019	33	3	13	27	43
Cumul au 30/04/2022	83	9	35	66	110
Cumul au 30/04/2021	89	9	40	76	125
Comparaison cumul 2022 / 2021	- 6 (- 7 %)	0 (- 0 %)	- 5 (- 12 %)	- 10 (- 13 %)	- 15 (- 12 %)

Evolution sur les 12 derniers mois



Victimes	Répartition par catégories d'usagers						
							Autres
avril - 2022	T=0 B=3	T=0 B=1	T=0 B=2	T=0 B=3	T=3 B=16	T=0 B=2	T=1 B=0
avril - 2021	T=0 B=3	T=0 B=3	T=0 B=3	T=0 B=5	T=3 B=24	T=0 B=0	T=0 B=0
Évolution 2022/2021	→	↓	↓	↓	↓	↑	↑
Cumul 2022	T=0 B=13	T=0 B=6	T=0 B=6	T=2 B=13	T=6 B=61	T=0 B=2	T=1 B=0
Cumul 2021	T=0 B=9	T=1 B=9	T=1 B=5	T=0 B=19	T=7 B=71	T=0 B=1	T=0 B=2
Évolution 2022/2021	↑	↓	→	↓	↓	↑	↓

Totaux	Tués	Blessés
au 30/04/2022	9	101
2021 sur la même période	9	116
2019 sur la même période	13	150

Commentaire :

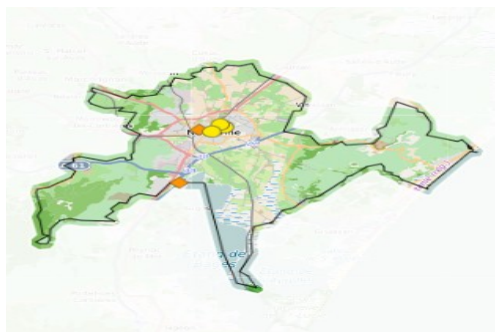
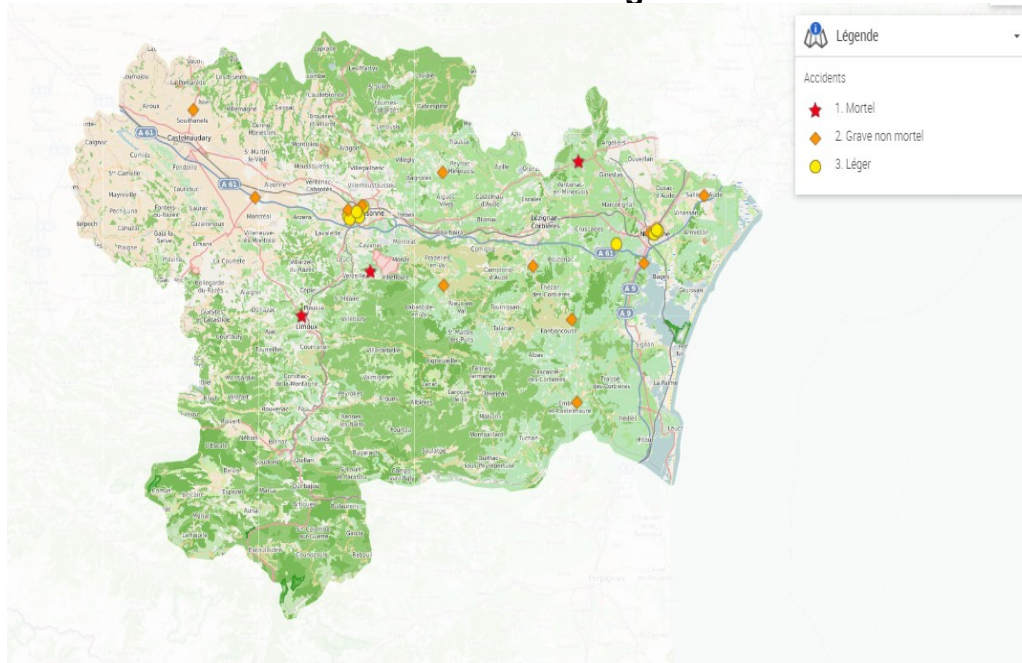
1 accident en EDPM (Engins De Déplacement Personnel Motorisé) ce mois-ci ; le second depuis le début de l'année avec à chaque fois un blessé hospitalisé.

En 2019 les forces de l'ordre ont comptabilisé 1 seul accident avec ce type d'utilisateur et 5 en 2021. La majorité sont des trottinettes électriques, mais il y a également quelques gyropodes, hoverboards et mono roues.

Faits marquants :

4 usagers sont décédés sur les routes de l'Aude au mois d'avril, dans des accidents différents. Tous ces usagers ont été tués sur des routes départementales dont 1 en agglomération. Pour au moins l'un d'entre eux, la vitesse excessive est le facteur principal de l'accident. Les enquêtes des forces de l'ordre se poursuivent afin d'essayer de déterminer les causes des 3 autres accidents mortels.

Localisation de l'accidentologie mensuelle



Plus d'information sur :
<https://www.securite-routiere/gouv.fr>
<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>

Cette plaquette d'information dresse un bilan provisoire mensuel de l'accidentalité routière dans le département de l'Aude. Elle a été réalisée à partir des données fournies par les forces de l'ordre lors des accidents corporels de la circulation.

Production : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude
 105 Boulevard Barbes – 11838 CARCASSONNE Cedex 9
 Site internet : <http://www.aude.gouv.fr/bilan-d-accidentalite-routiere-r147.html>
 téléphone : 04 68 10 31 00 / mail : securite-routiere@aude.gouv.fr

Contact : Service Prévention des Risques et Sécurité Routière / Unité Sécurité Routière et Ingénierie de Crise (USRIC)

ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU SCOLAIRE

Le **continuum éducatif** est un dispositif national piloté par les services de l'Éducation Nationale. Il vise à éduquer les élèves de tous âges au partage de la route et à la sécurité routière tout au long de leur parcours scolaire.

Les compétences à acquérir relèvent à la fois des connaissances (**code de la route**), du **savoir faire** un bon usage de la route dans chaque situation (piéton, passager, rouleur) et du **savoir être** (respect des autres usagers).

Elles font intégralement partie du socle commun de connaissances et de culture que les élèves doivent acquérir à la fin du cycle de scolarité obligatoire (16 ans) afin de devenir un individu et un citoyen responsable.

Ces enseignements sont dispensés par les équipes éducatives, mais elles se font souvent en **partenariat** avec les **acteurs locaux** de la sécurité routière. Ainsi, dans l'Aude, le plan départemental d'actions de sécurité routière (**PDASR**) fait la part belle aux projets menés dans les établissements scolaires du département.

Depuis le début de l'année scolaire, les IDSR, les gendarmes de l'EDSR, les policiers municipaux (Palaja, Pennautier, Lezignan, Port la Nouvelle, Trèbes...), les associations Adatep, Prévention Routière, Prévention Maif et La Rivière, les agents des brigades motocyclistes urbaines de la police nationale, l'atelier Canopé, se mobilisent pour sensibiliser les plus jeunes.

A ce jour plus de **8000** élèves audois de **6 à 17 ans** ont bénéficié de ces actions dans **25 communes** un peu partout sur le territoire, dans les écoles élémentaires, dans les collèges et les lycées.



Retrouvez les réalisations des lycéens sur TikTok (compte @saferoad11)